

17 AOÛT 1919

141

45

E 2001 (D) c 1/1910–1919

*Les Délégués du Vorarlberg, P. Pirker et G. Neubner¹,
au Président de la Conférence de la Paix, G. Clemenceau*

Copie
N²

Berne, 17 août 1919²

Agissant au nom du peuple du Vorarlberg, les soussignés, dûment mandatés à cet effet par leurs concitoyens, ont l'honneur de vous exposer respectueusement ce qui suit, en vous priant de bien vouloir en nantir les Puissances alliées et associées:

Le 3 novembre 1918, le Vorarlberg, faisant usage de sa souveraineté retrouvée, s'est proclamé indépendant. Le 11 mai, par un plébiscite régulier et à une majorité écrasante, il a chargé son gouvernement de négocier avec la Suisse pour obtenir son admission dans la Confédération suisse, à laquelle le peuple du Vorarlberg se sent étroitement lié par la géographie, la race, les souvenirs historiques et un amour commun de la liberté. Malheureusement le délégué du Vorarlberg, Dr. Ender, qui s'était rendu à Saint-Germain sur l'invitation du Gouvernement de l'Autriche allemande, s'est vu interdire par le chef de la délégation autrichienne de traduire devant la Conférence les revendications légitimes et l'inébranlable volonté de ses commettants.³ Le Gouvernement de l'Autriche allemande en agissant de cette manière, n'a pas seulement renié le droit des peuples et tous les principes qu'il invoque sans cesse pour lui-même; il s'est en outre mis en contradiction avec ses déclarations et son comportement par lequel il avait lui-même reconnu l'indépendance et le droit de libre disposition du Vorarlberg. Nous protestons ici solennellement contre un procédé qui prive le Vorarlberg de tout moyen régulier de faire entendre sa voix et nous déclarons au nom de nos concitoyens unanimes que nous ne reconnaissons pas à la délégation autrichienne le droit moral de représenter le peuple du Vorarlberg et d'interpréter ses vœux jusque [*sic*] notre délégué, Dr. Ender, qui est encore aujourd'hui membre de la délégation autrichienne, peut lui-même traduire notre volonté, et que nous ne nous sentons pas liés par les déclarations qu'il peut faire en notre nom.

C'est ce que le peuple du Vorarlberg a affirmé de nouveau avec force, le dimanche 10 août, dans de nombreuses assemblées publiques qui ont unanimement et solennellement réitéré la volonté du pays de se séparer de l'Autriche pour se réunir à la Suisse que nous regardons comme notre vraie patrie d'élection.

1. *Le document, copie carbone, est signé: les délégués du Vorarlberg: Dr. Paul Pirker et Dr. Gustav Neubner. Cette délégation, arrivée à Berne le 16 août, demandait à l'Ambassade de France à Berne, par l'entremise du Département politique, notamment de Ch. L. E. Lardy, le visa pour aller plaider à la Conférence de la Paix le droit du Vorarlberg à disposer de lui-même. Pour l'ensemble de cette Mission du Vorarlberg, cf. E 2001 (B) 3/9, voir aussi nos 54, 60, 61, 63, 67.*

2. *Ce document non daté a été transmis à Clemenceau par le guichet pour télégramme du Département politique; la copie d'expédition, portant des corrections manuscrites de Lardy, est datée du 17 août 1919, cf. E 2001 (B) 3/9.*

3. *Cf. DDS 7/1, nos 436, 439.*

Les soussignés, convaincus que la force de cette résolution, dont aucune décision contraire ne saurait briser la persistance, a échappé jusqu'ici à la Conférence de la Paix, vous ont fait demander respectueusement, par l'intermédiaire de vos représentants accrédités à Berne, l'autorisation de se rendre à Paris, afin d'exposer aux Puissances alliées et associées la situation réelle du pays et les vœux inébranlables de leurs commettants. Nous aurons l'honneur de vous exposer notamment pourquoi le peuple du Vorarlberg demande que le traité de paix qui sera conclu entre l'Autriche et les Puissances alliées et associées reconnaisse expressément la droit de libre disposition du Vorarlberg.

Les soussignés se déclarent persuadés que les Alliés, après avoir détruit la puissance des Habsbourg pour rendre la liberté aux peuples de la Double-Monarchie et assurer leur droit de libre disposition, ne refuseront pas d'entendre les délégués réguliers d'une population montagnarde, qui aspire à être libre non pour échapper aux conséquences d'une guerre qui a été décidée sans son consentement, mais par un amour traditionnel et désormais inflexible de l'indépendance. C'est dans cet espoir et dans ces sentiments que les soussignés ont l'honneur, M. le Président, de vous exprimer la reconnaissance anticipée du peuple du Vorarlberg.